

**GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS VERT**

**ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS
DE L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE
31 MARS 2015**

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS VERT
ÉTAT DES RÉSULTATS (non vérifié)
de l'exercice terminé le 31 mars 2015

	<u>Budget</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
REVENUS			
Droits et permis	478 307 800 \$	525 239 195 \$	340 747 048 \$
Contributions - Gouvernement du Canada (note 3)	12 548 600	5 182 430	5 336 455
Amendes et sanctions	3 200 000	4 046 132	2 920 116
Intérêts	5 495 000	6 840 571	6 269 436
Autres revenus	4 650 000	3 265 270	1 699 667
	<u>504 201 400</u>	<u>544 573 598</u>	<u>356 972 722</u>
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	26 987 800	41 490 791	31 250 122
Loyer	376 584	478 447	646 419
Subventions octroyées	481 590 500	341 524 995	296 593 542
Fournitures et approvisionnements	(292 417)	(370 260)	1 633 558
Entretien et réparations	929 286	1 307 476	1 545 450
Honoraires professionnels	4 728 515	6 848 052	6 370 169
Publicité et communication	94 805	235 475	111 871
Frais de déplacement et représentation	558 880	693 035	1 501 663
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	3 963 600	2 408 483	2 192 792
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles (note 8)	-	29 816	-
Créances douteuses	287 942	364 673	325 384
Autres dépenses	3 805	4 818	2 112 256
	<u>519 229 300</u>	<u>395 015 801</u>	<u>344 283 226</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	(15 027 900) \$	149 557 797	12 689 496
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT		511 292 724	498 603 228
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN		<u>660 850 521 \$</u>	<u>511 292 724 \$</u>
Ventilation de l'excédent cumulé à la fin:			
Général		7 659 682 \$	9 909 029 \$
Matières résiduelles		130 445 539	101 746 426
Changements climatiques		486 036 993	366 548 155
Eau		8 786 578	8 033 272
Barrages		27 921 729	25 055 842
		<u>660 850 521 \$</u>	<u>511 292 724 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS VERT
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (non vérifié)
au 31 mars 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	734 083 897 \$	573 669 429 \$
Placements de portefeuille (note 4)	14 475 603	15 121 220
Débiteurs (note 5)	<u>41 333 353</u>	<u>127 959 209</u>
	<u>789 892 853</u>	<u>716 749 858</u>
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer	9 936 800 \$	14 766 902 \$
Subventions à payer	118 165 883	103 318 742
Revenu reporté relatif à la redevance sur les carburants et les combustibles	-	82 235 572
Contributions du Gouvernement du Canada reportées		
Afférentes à la compensation financière provenant du transfert des barrages (note 6)	26 526 052	29 077 484
Afférentes aux immobilisations corporelles (note 7)	<u>20 435 908</u>	<u>21 814 123</u>
	<u>175 064 643</u>	<u>251 212 823</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS	614 828 210 \$	465 537 035 \$
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 8)	46 022 311	45 755 689
EXCÉDENT CUMULÉ	<u><u>660 850 521 \$</u></u>	<u><u>511 292 724 \$</u></u>

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Sous-ministre du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre
les changements climatiques

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS VERT
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (non vérifié)
de l'exercice terminé le 31 mars 2015

	<u>Budget</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	(15 027 900) \$	149 557 797 \$	12 689 496 \$
Redressement de l'estimé des travaux en cours de l'exercice précédent	-	504 182	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(8 352 400)	(3 209 103)	(6 107 979)
Amortissement des immobilisations corporelles	3 963 600	2 408 483	2 192 792
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	29 816	-
	<u>(4 388 800)</u>	<u>(266 622)</u>	<u>(3 915 187)</u>
Augmentation (diminution) des actifs financiers net	(19 416 700)	149 291 175	8 774 309
Actifs financiers nets au début	<u>465 537 035</u>	<u>465 537 035</u>	<u>456 762 726</u>
Actifs financiers nets à la fin	<u><u>446 120 335 \$</u></u>	<u><u>614 828 210 \$</u></u>	<u><u>465 537 035 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS VERT
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (non vérifié)
de l'exercice terminé le 31 mars 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	149 557 797 \$	12 689 496 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie:		
Redressement de l'estimé des travaux en cours de l'exercice précédent	504 182	-
Amortissement des immobilisations corporelles	2 408 483	2 192 792
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	29 816	-
Virement des contributions reportées	<u>(3 929 647)</u>	<u>(4 005 255)</u>
	<u>148 570 631</u>	<u>10 877 033</u>
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement:		
Débiteurs	86 625 856	22 061 459
Créditeurs et charges à payer	<u>(4 830 102)</u>	6 153 284
Subventions à payer	14 847 141	(62 460 773)
Revenu reporté relatif à la redevance sur les carburants et les combustibles	<u>(82 235 572)</u>	<u>(17 764 428)</u>
	<u>14 407 323</u>	<u>(52 010 458)</u>
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de fonctionnement	<u>162 977 954</u>	<u>(41 133 425)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements réalisés	<u>645 617</u>	<u>115 793 098</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	<u>645 617</u>	<u>115 793 098</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(3 209 103)</u>	<u>(6 107 979)</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations	<u>(3 209 103)</u>	<u>(6 107 979)</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<u>160 414 468</u>	<u>68 551 694</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>573 669 429</u>	<u>505 117 735</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>734 083 897 \$</u></u>	<u><u>573 669 429 \$</u></u>
LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPRENENT:		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>734 083 897</u>	<u>573 669 429</u>
	<u><u>734 083 897 \$</u></u>	<u><u>573 669 429 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS VERT
NOTES COMPLÉMENTAIRES (non vérifié)
au 31 mars 2015

1- STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds vert, constitué en vertu de la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (L.R.Q., chapitre M-30.001), est administré par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ce fonds est affecté au financement de mesures ou de programmes que le ministre peut réaliser dans le cadre de ses fonctions.

Le mode de gestion, d'opération et de financement du Fonds vert, prévu dans sa loi constitutive, précise notamment que les revenus provenant du placement des sommes constituant le Fonds font partie du Fonds.

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers sont établis selon le Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables sont cohérentes avec les principes comptables généralement reconnus et l'application des fondements conceptuels des états financiers pour le secteur public.

La préparation des états financiers du Fonds vert, conformément aux principes comptables généralement reconnus pour le secteur public, exige le recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, tels que la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

REVENUS

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent.

Les contributions sont comptabilisées dans les revenus de l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où ils sont autorisés, où les critères d'admissibilité sont rencontrés et où une estimation raisonnable des montants en cause est possible.

Les revenus de droits et permis sont constatés lorsqu'ils sont exigibles.

CHARGES

Les charges comprennent le coût des ressources qui sont consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS VERT
NOTES COMPLÉMENTAIRES (non vérifié)
au 31 mars 2015

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition, et le cas échéant, du découvert bancaire.

Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût. Les escomptes et les primes sur les obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante de chaque titre. L'amortissement des escomptes et des primes est capitalisé contre la valeur des placements.

PASSIFS

Contributions reportées

Les contributions reportées afférentes à la compensation financière provenant du transfert des barrages pour la réfection et la mise aux normes sont constatées à titre de revenus de façon linéaire sur une période de vingt ans à compter de la date de transfert.

Les contributions reportées afférentes à la compensation financière provenant du transfert des barrages pour l'entretien et l'exploitation sont constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites sur une période maximale de vingt ans.

Les contributions reportées afférentes aux immobilisations corporelles sont constatées à titre de revenus de façon linéaire sur une période de vingt ans à compter de la date de transfert.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS VERT
NOTES COMPLÉMENTAIRES (non vérifié)
au 31 mars 2015

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, selon une méthode logique et systématique, en fonction de leur durée de vie utile. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition et sont amorties, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, selon une méthode logique et systématique, en fonction de leur durée de vie utile.

Catégorie	Méthode	Durée
Aménagement- Installations durables	Linéaire	10 ans
Barrages	Linéaire	40 ans
Bâtiment	Linéaire	20 ans
Matériel et équipement	Linéaire	3 à 20 ans
Développement informatique	Linéaire	5 ans

Réduction de valeurs sur immobilisations corporelles

Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'entité de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles doivent être passées en charges dans l'état des résultats.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS VERT
NOTES COMPLÉMENTAIRES (non vérifié)
au 31 mars 2015

3- CONTRIBUTIONS - GOUVERNEMENT DU CANADA

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Virement des contributions du Gouvernement du Canada reportées		
Afférentes à la compensation financière provenant du transfert des barrages (note 6)	2 551 432 \$	2 627 040 \$
Afférentes aux immobilisations corporelles (note 7)	1 378 215	1 378 215
Autres	1 252 783	1 331 200
	<u>5 182 430 \$</u>	<u>5 336 455 \$</u>

4- PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Obligations (valeur marchande: 17 891 361 \$)	<u>14 475 603 \$</u>	<u>15 121 220 \$</u>

Les taux d'intérêt des placements de portefeuille varient de 4,86 % à 4,97 % tandis que les échéances vont du 1er juin 2016 au 1er avril 2026.

5- DÉBITEURS

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Avance au Fonds général	8 361 404 \$	18 011 268 \$
Redevance à l'élimination des matières résiduelles	21 726 000	22 350 000
Redevance sur les carburants et les combustibles	1 435 017	82 796 577
Redevance exigible pour l'utilisation de l'eau	1 704 287	2 028 026
Attestations d'assainissement	2 731 853	-
Autorisations environnementales	(328 280)	(398 239)
Gouvernement du Canada	254 627	223 302
Autres	6 157 753	3 302 058
Provision pour créances douteuses	(709 308)	(353 783)
	<u>41 333 353 \$</u>	<u>127 959 209 \$</u>

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS VERT
NOTES COMPLÉMENTAIRES (non vérifié)
au 31 mars 2015

6- CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA REPORTÉE
AFFÉRENTE À LA COMPENSATION FINANCIÈRE
PROVENANT DU TRANSFERT DES BARRAGES

En vertu d'une entente signée le 19 mars 2007, le gouvernement du Québec a reçu du gouvernement du Canada deux barrages d'une valeur de 1 582 160 \$. À la suite de sa réfection par le gouvernement du Canada, un troisième barrage d'une valeur de 25 982 147 \$ a été transféré au gouvernement du Québec, le 15 octobre 2010. Une compensation financière de 44 120 000 \$ est associée à ces transferts; soit 28 590 000 \$ pour la réfection et la mise aux normes des barrages et 15 530 000 \$ pour l'exploitation et l'entretien des barrages. Selon l'entente, le gouvernement du Québec doit utiliser cette somme forfaitaire, ainsi que les fruits de son investissement, exclusivement pour la réfection et la mise aux normes, l'exploitation et l'entretien des trois barrages sur une période de vingt ans à compter de la date de transfert.

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Pour la réfection et la mise aux normes		
Solde au début	18 583 500 \$	20 013 000 \$
Virement aux résultats	(1 429 500)	(1 429 500)
	<u>17 154 000</u>	<u>18 583 500</u>
Pour l'exploitation et l'entretien		
Solde au début	10 493 984	11 691 524
Virement aux résultats	(1 121 932)	(1 197 540)
	<u>9 372 052</u>	<u>10 493 984</u>
Grand total	<u><u>26 526 052 \$</u></u>	<u><u>29 077 484 \$</u></u>

7- CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA REPORTÉE
AFFÉRENTE AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Contributions par donation		
Barrages reçus du gouvernement du Canada		
Solde au début	21 814 123 \$	23 192 338 \$
Virement aux résultats	(1 378 215)	(1 378 215)
Solde à la fin	<u><u>20 435 908 \$</u></u>	<u><u>21 814 123 \$</u></u>

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 FONDS VERT
 NOTES COMPLÉMENTAIRES (non vérifié)
 au 31 mars 2015

8- IMMOBILISATIONS

	Terrains	Aménagement Installations durables	Barrages	Bâtiment	Matériel et équipement	Développement informatique	Barrages en cours	Développement informatique en cours	Aménagement en cours	2015
Coût										
Solde au début	- \$	910 042 \$	27 564 308 \$	1 361 170 \$	5 627 897 \$	2 972 436 \$	6 185 257 \$	4 684 012 \$	2 801 001 \$	52 106 123 \$
Redressement de l'estimé des travaux en cours de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	-	(504 182)	-	-	(504 182)
Acquisitions	31 094	25 840	-	-	74 168	-	10 929	1 763 154	1 303 918	3 209 103
Disposition	-	-	-	-	-	-	-	(29 816)	-	(29 816)
Transferts	-	-	-	-	-	4 437 595	-	(4 437 595)	-	-
Solde à la fin	31 094	935 882	27 564 308	1 361 170	5 702 065	7 410 031	5 692 004	1 979 755	4 104 919	54 781 228
Amortissement cumulé										
Solde au début	- \$	162 856 \$	2 911 505 \$	119 101 \$	2 297 116 \$	859 856 \$	- \$	- \$	- \$	6 350 434 \$
Amortissement	-	91 219	748 439	34 029	582 785	952 011	-	-	-	2 408 483
Solde à la fin	-	254 075	3 659 944	153 130	2 879 901	1 811 867	-	-	-	8 758 917
Valeur comptable nette	31 094 \$	681 807 \$	23 904 364 \$	1 208 040 \$	2 822 164 \$	5 598 164 \$	5 692 004 \$	1 979 755 \$	4 104 919 \$	46 022 311 \$

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS VERT
NOTES COMPLÉMENTAIRES (non vérifié)
au 31 mars 2015

9- OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses activités, le Fonds vert s'est engagé à verser des sommes. Le montant des engagements au 31 mars 2015 se répartit comme suit:

2016	137 089 006 \$
2017	82 798 814
2018	43 130 177
2019	22 887 065
2020	27 979 141
2021	13 423 384
	<hr/> <hr/>
	327 307 587 \$

10- OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et les entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec, ou soumis à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.